

Vous présentez des symptômes de maladie ou vous avez été testé positif.

Que faire ?

Mise à jour du 12/01/2022

✓ JE PRESENTE DES SYMPTOMES

○ Prévenez votre employeur ou le responsable du personnel.

A De légers symptômes ?

Remplissez [l'auto-test en ligne](#). Après l'avoir complété, vous pouvez créer un code pour faire effectuer un test corona au centre de triage ou à la pharmacie.



B Très malade ou un(e) patient(e) à risque ?

Contactez votre médecin généraliste. Il ou elle décidera si un test de corona est indiqué.

✓ AUTOTEST POSITIF

○ Un résultat positif doit toujours être confirmé par un test PCR.

○ Demandez un code d'activation pour un test PCR via le centre de contact au 02/214 19 19 et passez en isolement.

LE TEST EST POSITIF

○ Vous êtes confiné(e) à domicile jusqu'à au moins 7 jours après l'apparition des premiers symptômes. Après cela, faites très attention pendant 3 jours. Limitez vos contacts et portez un masque buccal dans les zones intérieures.

○ Signalez vos contacts à haut risque* via masante.belgique.be ou mijncoronatest.be/fr.

○ Vous reprenez seulement le travail si vous n'avez plus de fièvre pendant trois jours et qu'il y a une nette amélioration de vos symptômes.

LE TEST EST NEGATIF

○ Vous pouvez reprendre le travail si votre santé le permet.



* **Contact à haut risque** = à moins de 1,5 mètre, sans utilisation correcte du masque bucco-nasal par les deux personnes, pendant plus de 15 min. (Ajoutez les rencontres multiples.)